

# Devenir acteur PRAP 2S\*

## Formation initiale

\* Prévention des risques liés à l'activité physique sanitaire et médico-social

## Objectifs de la formation

La formation d'acteur PRAP vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et humaines, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir selon le document de référence INRS « version 7-09/2018 ».



### Durée :

21 heures de face à face pédagogique réparties en 3 jours non consécutifs (ex : 2 jours et 1 jour)

### Effectif :

De 4 à 10 participants

### Horaires :

8h-12h  
et 13h-16H

### Lieu :

Dans nos locaux pour une formation inter entreprise  
Dans vos locaux pour une session intra entreprise

### Contact :

Guillaume DERULLE  
0696 710 367

### PUBLIC

Tout personnels d'entreprises, d'associations ou de structures publiques

### PRE REQUIS

Aucun pré requis n'est demandé

### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Evaluation continue certificative.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de acteur PRAP 2S sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Valable 24 mois.

### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques sous forme d'exposés suivis d'échange  
Mises en situations pédagogiques  
Etude de cas à partir des situations professionnelles vécues  
Exercices pratiques adaptés en sous groupes